



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE 2020**

4 juillet 2021



20 juin 2021

DESTINATAIRES : Parents, joueurs et partenaires du club de soccer de Greenfield Park.

OBJET : Assemblée générale annuelle

Madame (Mesdames), Monsieur (Messieurs),

Bonjour,

En tant que membre en règle de l'Association de soccer de Greenfield Park (ASGPK), vous êtes cordialement invité à prendre part à l'Assemblée générale annuelle (AGA) qui se déroulera dimanche le 4 juillet 2021 à 19h00 à l'aréna Cynthia Coull, 195 Rue Empire, Greenfield Park, QC J4V 1T9., 2e étage.

Pour toute information veuillez consulter notre site web

<http://www.gpksoccer.com/fr/>

Au plaisir de vous voir,

**ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

Dimanche 4 juillet 2021

1. Mot de bienvenue, validation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un président d'assemblée (si autre que le président du C.A.)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale
5. Présentation des rapports
6. Présentation et adoption des états financiers
7. Présentation des prévisions budgétaires
8. Nomination du ou des vérificateurs des prochains états financiers (s'il y a lieu)
9. Nomination d'un président et secrétaire d'élection
- 10.Élections
- 11.Varia
- 12.Levée de l'assemblée

En espérant vous compter parmi nous le dimanche 12 décembre 2021 pour cette Assemblée générale annuelle, je vous prie d'accepter, cher membre, mes salutations distinguées.

Daniel Benjafield

Président

ASGPK



PROCÈS-VERBAL 2020

Procès-verbal de constat d'absence de quorum

La présidente, Irène Brylewicz, présidente par intérim, ouvre la séance à 19h, en présentiel et en ZOOM meeting.

Sont présents:

Irene Brylewicz

Marlène Bates

Mustapha Mayssan

Idrissa Konkobo.

Sont absents:

Stéphanie Comeau

Alina Bogdanas

El Ralhia Saidi

Notre partenaire la ville de Longueuil est représentée par Frederic Gallant -Régisseur, Division sports et saines habitudes de vie.

L'ouverture de l'assemblée est proposée à 19:00 par Irène Brelewicz, secondé par Marlene B.Bates.

Constat de quorum

Il y a constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance de l'assemblée générale annuelle 2020.

Selon l'article 23 des règlements généraux de l'ASGPK, *un minimum de quinze (15) membres actifs constitue le quorum de toute assemblée des membres.*

Les administrateurs présents font partie du quorum. (régl.généraux 2018 p.6)

À 17h40, Mme Marlène Bates, Membre du CA, mentionne que le quorum requis pour la tenue de la séance régulière n'était pas atteint et qu'en conséquence, la séance ne ne pouvait pas délibérer.

Les membres présents conviennent que la séance régulière soit reportée entre le 30 septembre 2020 et le 31 décembre 2021, lors de la prochaine assemblée 2021.

L'avis de convocation sera acheminé à tous les membres 2 semaines avant la tenue du prochain AGA.

Levée de la rencontre

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heures quarante minutes (19h40)

Adopté à l'unanimité.